

Baccalauréat Professionnel
niveau 4
Aménagements Paysagers



UFA – Unité de Formation par Apprentissage

METIERS VISES

Chef d'équipe d'entretien des espaces verts, chef d'équipe paysagiste, jardinier paysagiste.

Avec poursuite d'études : architecte paysagiste, concepteur de parcs et jardins.

OBJECTIFS

Aménager et entretenir des espaces paysagers de taille et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, ripisylve, etc.

Réaliser des travaux de terrassements, mettre en place des réseaux et végétaliser.

Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques.

CONTENU

Enseignements généraux	2°	1 ^{ère} Tle et	Enseignements professionnels	2°	1 ^{ère} Tle et
Français	4h	2h	Aménagement	6h	4h
Anglais	2h	2h	Biologie Ecologie	2h	3h
Histoire Géographie	2h	2h	Techniques paysagères	2h	3h
Education Socio Culturelle	2h	2h	Sciences économiques	2h	3h
Education Physique et Sportive	3h	3h	Agroéquipement	2h	2h
Mathématiques	2h	2h	Reconnaissance des végétaux	2h	1h
			Suivi du livret professionnel d'apprentissage	1h	1h
Physique Chimie	2h	2h	Module d'Approfondissement Professionnel		1h
Informatique	1h	1h	Chantiers école et Projets pédagogiques	Intégrés dans les enseignements	
Documentation		1h			
Total	18 h	17h		17 h	18 h

• **RNCP 38857 – NSF 214**

Formacode 21046

• **DUREE**

De 1 à 3 ans, en fonction de la formation initiale

• **LIEUX**

Lycée agricole
avenue Edouard Herriot
à Saint-Rémy-de-Provence

• **DATE DE SESSION ANNUELLE**

Septembre 2026

Possibilité d'entrées permanentes

• **CONDITIONS TARIFAIRES**

Frais connexes de 80 euros

• **ACCESSIBILITE**

Référent Handicap

Jean-Anthony MORENO

jean-anthony.moreno@educagri.fr

• **DELAIS D'ACCES A LA FORMATION**

Environ 15 jours

Soumis à la signature du contrat d'apprentissage avec l'employeur

• **CONTACT**

Secrétariat de l'UFA

04.90.92.74.98

ufa.st-remy@educagri.fr

• **TAUX DE SATISFACTION**

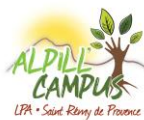
98 %

<https://lpa.st-remy.educagri.fr>

UFA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 90 92 74 98 - ufa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj avril 2026

UFA – Unité de Formation par Apprentissage



• TAUX DE REUSSITE

84 %

• TAUX DE REUSSITE apprenti.e.s en situation de handicap

100 %

• TAUX D'INSERTION

90 %

• REFERENT FORMATION

Gabriel COLOMBET

gabriel.colombet@educagri.fr

• DIPLOMES OBTENUS

BAC PRO Aménagements

Paysagers (50% en contrôle continu et 50% en épreuves terminales) obtenu à l'issue de la terminale.

• POURSUITES D'ETUDES

BTSA Aménagements Paysagers.

Certificats de Spécialisation :

Constructions Paysagères, arrosage intégré, maintenance des terrains de sport et de loisirs.

• POURSUITES D'ETUDES

20%

• CONDITIONS PARTICULIERES

L'apprenti.e a un statut de salarié.e et perçoit une rémunération

L'Apprentissage permet de préparer un diplôme.

En plus, il permet d'accéder plus rapidement à un emploi.

L'Apprentissage c'est

Une Formation = Un Métier

METHODES MOBILISEES

En présentiel avec un accompagnement personnalisé.

Emploi de la pédagogie de l'alternance.

Formation prenant appui sur des situations professionnelles significatives.

MODALITES D'EVALUATION

Chaque capacité fait l'objet d'évaluations construites autour de situations professionnelles. Les évaluations se déroulent tout au long de la formation.

Le diplôme est acquis si l'apprenti.e a réussi l'ensemble des évaluations.

PRE-REQUIS

Etre âgé.e de 16 à 29 ans révolus, ou avoir 15 ans et justifiant avoir accompli l'année de 3^{ème}.

Avoir un maître d'apprentissage.

Aimer le travail physique, le travail d'équipe.

Aimer travailler en extérieur.

CONDITIONS D'ADMISSION

Entrée en Seconde : Entretien sur bulletins scolaires et motivation. Avoir 15 ans révolus. Après une classe de 3^{ème}. Contrat d'apprentissage de 3 ans signé avec un employeur.

Entrée en Première : Entretien sur bulletins scolaires et motivation. Etre issu.e au minimum d'une classe de Seconde (sur conditions) ou être titulaire d'un diplôme de niveau 3 en rapport avec la filière (CAP a, BPA). Contrat d'apprentissage de 2 ans signé avec un employeur.

REMUNERATION (à titre indicatif)

En fonction de la convention collective de l'entreprise

SMIC mensuel : 1823,03 € (1 ^{er} janvier 2026)		
Rémunération la 1 ^{ère} année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 492,22 €	De 18 à 20 ans 50% du SMIC 911,52€	21 ans à 25 ans 53% du SMIC 966,21 €
Rémunération la 2 ^{ème} année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 710,98 €	De 18 à 20 ans 60% du SMIC 1093,82 €	21 ans à 25 ans 63% du SMIC 1148,51 €
Rémunération la 3 ^{ème} année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 1002,67 €	De 18 à 20 ans 70% du SMIC 1276,12 €	21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1421,96 €
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1823,03 €		

<https://lpa.st-remy.educagri.fr>

UFA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 90 92 74 98 - ufa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023
EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj avril 2026